

# Centre Communal d'Action Sociale

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 03 décembre 2018

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Camille LAMY, Christelle MERMILLOD-BLONDIN, Ludovic MOLIN, Christine RAVIER, Josiane MAIER, Alain COUDROT et Régine AMOR.

Invité : Gilles VAUSSENAT, adjoint au Maire et Président du SIVU de l'EHPAD Les Blés d'Or.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

### 1) EHPAD Les Blés d'Or

G. VAUSSENAT, président du SIVU de l'EHPAD Les Blés d'Or depuis janvier 2018, évoque le conseil syndical du 12 novembre dernier, au cours duquel les membres ont voté (9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre) pour la reprise du SIVU par un CCAS du canton.

Il rappelle que l'Agence Régionale de Santé (ARS), dont il a rencontré un représentant en juillet 2018, maintient sa demande de dissolution du SIVU actuel en proposant 3 solutions de reprise : soit par le CCAS d'une des 5 communes membres, soit par le centre hospitalier de Chambéry, soit par une fondation associative.

Un courrier est donc sur le point d'être adressé à Mr le Préfet afin de proposer la reprise du SIVU par le CCAS de Barberaz, qui s'est porté volontaire, accompagné d'une demande de prorogation d'1 an afin de pouvoir monter le dossier.

Il précise que Mme ROGER, directrice des Blés d'Or, travaille depuis janvier 2018 sur un projet de rapprochement avec les CCAS de Barby, Cognin et La Motte Servolex, qui gèrent eux aussi des EHPAD, afin de prouver à l'ARS que le CCAS de Barberaz ne sera pas isolé pour reprendre la gestion de l'établissement.

La solution de la reprise par une fondation privée, proposée par l'ARS en janvier 2017, avait été écartée dès le départ par les 5 communes. A l'époque, le centre hospitalier ne semblait pas intéressé et la reprise par le CCAS de Saint Baldoph, commune d'implantation de l'établissement, avait été envisagée, à condition que les 5 communes soient d'accord. Or, une des communes ayant refusé cette solution, celle-ci avait été abandonnée.

G. VAUSSENAT a également repris contact avec le centre hospitalier de Chambéry, qui serait finalement intéressé. Au cas où l'ARS refuse la reprise par le CCAS de Barberaz, la reprise par le centre hospitalier pourrait être proposée. Mais le personnel de l'établissement ne souhaite pas changer de statut (de la fonction publique territoriale vers la fonction publique hospitalière). De plus, si c'est le centre hospitalier qui reprend la gestion de l'EHPAD, la cuisine actuelle ne sera pas conservée mais transférée à la cuisine centrale du centre hospitalier, beaucoup moins qualitative.

.../...

C. RAVIER demande s'il existe des écrits de la part de l'ARS quant à ses refus ou objections concernant ce dossier mais ceux-ci ne sont qu'oraux.

Une fois une solution trouvée, il faudra malgré tout que chacune des 5 communes valide ce choix par délibération de son conseil municipal.

L. MOLIN demande pourquoi Grand Chambéry ne pourrait pas reprendre la gestion de cet EHPAD. C. RICHEL l'informe que Grand Chambéry n'a pas la compétence sociale et que celle-ci ne peut pas être prise partiellement mais seulement dans sa globalité, ce que Grand Chambéry ne souhaite pas puisque celle-ci n'est pas obligatoire pour une communauté de communes.

## 2) Questions diverses

- C. LAMY évoque la réunion qui a eu lieu la semaine dernière avec l'AMEJ (Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse) au sujet de leur projet de création d'un centre social. Pour le moment, cette association travaille en partenariat avec le SIVU EJAV (Enfance Jeunesse et Arts Vivants) pour tout ce qui est relatif à l'enfance et la jeunesse sur le territoire des 5 communes du canton mais souhaite étendre ses compétences. C. LAMY trouve judicieux que ce soit le CCAS qui étudie ce dossier. C. RICHEL est assez favorable à ce projet, à condition que celui-ci ne présente pas des coûts supérieurs à l'offre actuelle. L'AMEJ va procéder à des sondages aux familles afin de connaître les besoins qui existent sur le canton et une réunion de bilan est prévue le 10 décembre. C. RAVIER propose que l'AMEJ vienne présenter leur projet aux membres du CCAS.
- C. RICHEL invite les membres du CCAS à venir à la remise des colis aux aînés, prévue le samedi 8 décembre en Mairie.

**Prochaine réunion prévue le 11/02/2019 à 14h30**